

Convention de partenariat CoReg

• Il est conclu un accord de bonne entente entre le CoReg : Pays de la Loire
Et

• L'Amicale des Cyclos Cardiaques, représentée par :

Préambule :

L'Amicale des Cyclos Cardiaques est une Confrérie de la FFCT. L'Amicale ne délivre pas de licence.

- Le CoReg partenaire est ainsi dénommé « **CoReg Partenaire** ».
- Le CoReg Partenaire informera le Délégué Régional de l'Amicale de la tenue de son Assemblée générale, à laquelle un représentant de l'Amicale pourra participer et éventuellement témoigner.
- Le Délégué de l'Amicale participera et/ou fera participer les adhérents de l'Amicale aux manifestations organisées par le CoReg, les CoDep et Clubs du CoReg, auxquelles il serait invité, avec la possibilité d'installer un stand d'information avec le matériel de l'Amicale.
- L'Amicale inscrira le CoReg Partenaire sur son site internet dans l'espace dédié.
- L'Amicale fera parvenir le bulletin trimestriel « Cœur & Vélo » au CoReg Partenaire, que celui-ci diffusera aux CoDep de sa région.
- A la demande du CoReg Partenaire, d'un CoDep ou Club du CoReg, nous pouvons, de par notre vécu de Cyclo et de Cardiaque, délivrer le message de notre Association « revivre normalement après un incident cardiaque ».
L'incitation à pratiquer une activité sportive (*le vélo entre autres*) est très important et une excellente initiative.

Durée de la convention : Une année, reconduite par tacite reconduction.

Le, 30 Mai 2022

Le Président CoReg Partenaire

Le Délégué Régional Amicale Cyclos Cardiaques




Site internet :

meine-loire.fr

Contact : Anne Marie FRANCOIS

Site : www.cyclocardiaques.org

Tél. : 06 78 79 8864

Délégué :

Courriel :

am-francois@paysdelaloire.fr

Tél. :

Courriel :